



M. Guillaume GUERIN, Président de Limoges Métropole - Communauté urbaine, indique que :

- La convention de projet urbain partenarial du Mas de l'Age a été signée le 13 mars 2026, entre Limoges Métropole et la SCV 4701
- La convention est consultable au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges

La présente information restera affichée au siège de Limoges Métropole et en mairie de Couzeix pendant 1 mois.

Après la signature de la convention sera publiée sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Limoges le 13 mars 2026

Le Président

Guillaume GUERIN

Président  
Président  
Président  
Président  
Président

## DÉLIBÉRATION

# Certificat d'affichage de la convention de projet urbain partenarial du Mas de l'Age suite à la délibération 14.1 du conseil communautaire du 24 juin 2025

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mars 2026



**CERTIFICAT\_AFFICHAGE\_PUP\_COUZEIX.pdf**  
(.pdf, 26,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**